



VILLE DE GRACEFIELD
Au ❤️ de la Gatineau

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Gracefield, que le conseil municipal adoptera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 14 avril 2026 à 19h00, le Règlement no 259-2025 abrogeant et remplaçant le règlement no 214-2022 afin d'édicter le Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil de la Ville de Gracefield.

Résumé du règlement

Ce règlement a pour objet d'établir les règles de conduite et les valeurs devant guider les membres du conseil municipal dans l'exercice de leurs fonctions, conformément aux dispositions de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Le Code d'éthique et de déontologie prévoit notamment :

- Les principales valeurs de la Ville, telles que l'intégrité, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect et la civilité, la loyauté, l'équité ainsi que l'honneur rattaché à la fonction d'élu ;
- Les règles applicables en matière de conflits d'intérêts ;
- Les règles encadrant la réception et la déclaration de dons, avantages ou marques d'hospitalité ;
- Les règles relatives à l'utilisation des ressources de la Ville ;
- Les obligations concernant la confidentialité des renseignements ;
- Les règles applicables après la fin du mandat d'élu ;
- Les règles visant à prévenir les abus de confiance, la malversation et les inconduites ;
- Les sanctions applicables en cas de manquement au Code.

Ce règlement remplace le règlement no 214-2022 actuellement en vigueur.

Un avis de motion a été donné et le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 18 novembre 2025, conformément à la loi.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Gracefield, ce 2^e jour d'avril 2026.

Allyssa Ross
Directrice générale adjointe et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Allyssa Ross, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Gracefield CERTIFIE, sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au bureau municipal et en publiant une copie sur le site Web et le Facebook de la Ville de Gracefield, le 2e jour d'avril 2026, entre 8 h 00 et 16 h 00 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 2 avril 2026.



Allyssa Ross
Directrice générale adjointe et greffière